

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
VILLE DE BAIE-MAHAULT**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 MAI 2022**

Le mardi 17 mai 2022 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 11 mai 2022, s'est assemblé à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame **Hélène POLIFONTE-MOLIA, Maire**, conformément à l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.

Présents : Justin DESSOUT - Shella COMMIN - Claudine CHALUS épouse BAZILE - David MONTOUT - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Pierre VENUTOLO - Michel MADO - Johanne DAHOMAIS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Denise BLEUBAR - Lyliane PIQUION - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Murielle JABES- Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Christophe CESARIN - Amandine FUNDERE.

Représentés : Georges DAUBIN - Ary CHALUS - Olivier SHEIKBOUDHOU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO.

Excusée : Fabienne ANTENOR.

Absents : Corinne PETRO - Alain RAGOUTON - Joël SYLVESTRE.

Secrétaire de séance : **Mme Kattia THEODORE** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire (article L. 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, selon le IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h10.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 MARS 2022.

Point présenté par Mme le Maire.

Adopté à l'unanimité.

II – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DCM 2020/06/11 DU 25 JUIN 2020 PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL).

Point ajourné

III- APPROBATION DU PROJET « FOUFOU GONGON AN TOU SOS » AINSI QUE SON PLAN DE FINANCEMENT.

Point présenté par Mme Shella COMMIN, 2^{ème} Adjointe au maire.

Dans le cadre de l'appel à projet CAF de l'exercice 2022, au titre du Fonds Publics et Territoires, le Centre social de Moudong a proposé un projet intitulé « *Foufou gongon an tou sos* ».

Ce projet consiste à mettre en place des séances d'activités ludiques dans un espace dédié et approprié appelé Baby cirque qui permettra de :

- s'amuser comme de vrais clowns,
- apprendre à maîtriser les objets comme un jongleur,
- développer sa motricité par des jeux de balles et jeux divers.

Les activités seront programmées pour les mois de mai, juin et juillet 2022 avec deux prestataires Go bébé go et Events ka. L'effectif attendu est d'une quinzaine d'enfants à chacun des ateliers.

Les principaux objectifs retenus :

- contribuer à l'éveil éducatif et à la socialisation des enfants,
- accompagner les familles fragiles,
- animer le quartier et impliquer les habitants.

Pour rappel, le centre social accueille deux fois par semaine une vingtaine d'enfants âgés de 3 à 7 ans autour de divers ateliers socio-éducatifs et culturels. Ces activités hebdomadaires relèvent du projet social agréé en 2021 par la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Le coût prévisionnel global de cette opération s'élève à neuf mille huit cent soixante euros (9 860,00€).

Le budget prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Projet « Foufou gongon an tou sos »	9 860,00 €	CAF	5 000,00 €	51 %
		VILLE	4 860, 00 €	49%
TOTAL	9 860,00 €	TOTAL	9 860, 00 €	100 %

L'imputation budgétaire afférente sera pour les dépenses du projet au chapitre 011 article 611 et pour les recettes afférentes au chapitre 74 article 7478 du budget primitif 2022 – de la Direction de l'Enfance, Jeunesse, Famille et de la Cohésion sociale : Service Centre social de Moudong.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe au titre du Fonds Publics et Territoires de l'exercice 2022 et d'autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

IV - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MISSION LOCALE DE LA GUADELOUPE ET LA VILLE DE BAIE-MAHAULT.

Point présenté par Mme Jocelyne EUSTACHE, 12^{ème} Adjointe au maire.

Pour rappel, l'emploi est une priorité de la Ville dans un contexte économique et social très difficile pour nos concitoyens.

Celle-ci souhaite fonder son intervention sur la synergie entre le service Insertion professionnelle et tous les partenaires en matière d'insertion professionnelle, dont la Mission locale car c'est une garantie d'efficacité de l'action publique. C'est aussi une garantie de décloisonnement des dispositifs existants et une réponse efficiente aux enjeux du chômage pour les jeunes.

En effet, il s'agit désormais d'aller plus loin dans le partenariat entre la Ville et la Mission Locale afin de rendre encore plus lisible les outils d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pour tous les publics jeunes, dans un souci de proximité d'intervention en complémentarité avec Pôle Emploi.

Pour rappel, la Mission locale de la Guadeloupe s'inscrit dans les principes posés par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (art L.311-10-2 et L.322-4-17-1 à L.322-4-17-4 du code du travail relatifs aux missions de service public de la Mission Locale).

Elle a plus particulièrement pour mission :

- d'accueillir, informer, orienter, suivre les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont plus inscrits dans un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur pour les aider à construire un parcours individualisé d'insertion sociale et professionnelle ;
- d'identifier, analyser les besoins d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, de participer à la promotion et à la mise en œuvre des actions répondant aux besoins rencontrés en matière de formation professionnelle et dans le domaine de la santé, du logement, de la mobilité, des loisirs et de la culture ;
- de permettre une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises, l'évolution des métiers et les attentes des jeunes grâce à une étroite coopération avec les entreprises, le service public de l'emploi et les organismes de formation ;

Cette convention de partenariat se traduit pour la ville par la mise à disposition :

- d'un local, pour permettre à la Mission Locale d'assurer la réception du public visé, de réaliser des entretiens dans un cadre confidentiel et d'animer des réunions avec les jeunes ;
- du matériel bureautique pour le fonctionnement de la permanence : téléphone, bureau, ordinateur et un accès Internet.

La Ville s'engage à :

- Associer la Mission Locale aux projets de développement social et économique de la commune ;
- Communiquer auprès de la population sur la présence et le rôle de la Mission Locale dans la commune de Baie-Mahault.

La Mission Locale s'engage à :

- Remplir une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- Mobiliser l'offre de service pour les jeunes (projet professionnel, formation, emploi, santé, logement, transport, aides financières, loisir et citoyenneté) ;
- Mobiliser l'offre de service pour les employeurs de Baie-Mahault ;
- Associer la ville de Baie-Mahault à toutes actions collectives mises en œuvre pour les jeunes de son territoire.

C'est pour cet ensemble de raisons qu'il est aujourd'hui proposé de signer la convention objet de la présente délibération.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

Les points 05 et 06 sont présentés par Mme Kattia THEODORE, Conseillère municipale.

V - REGULARISATION FONCIERE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL SITUEE DANS LE QUARTIER DE CESARIN.

La résorption de l'habitat insalubre du quartier de Césarín ainsi que la régularisation foncière ont été confiées à la SEMAG (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe), par convention publique d'aménagement en date du 31 octobre 2002.

Afin de maintenir le plafond de subvention de l'arrêté de financement applicable au Quartier de Césarín, la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a suggéré à la Ville, pour la réduction notamment des frais notariés dans cette opération, de réaliser elle-même les régularisations foncières.

C'est dans cette optique que la ville de Baie-Mahault a acquis le foncier du quartier de Césarín de la SEMAG, par délibération du Conseil municipal en date du 19 juin 2018, pour la mise en œuvre des régularisations foncières des occupants.

Le transfert de propriété a été effectué à Baie-Mahault, le 10 décembre 2018, par un acte de vente devant Maître Roxane DESGRANGES-BROT, notaire associée de la SCP DESGRANGES.

Aussi, le dossier de régularisation foncière de l'occupant suivant est prêt à être soumis au Conseil municipal, comme ci-dessous :

Terrain CESARIN :

N°	OCCUPANT	N° LOT	REF. CAD.	SUPERFICIE	PRIX EN €
1	JASMIN Blaise Marie-Josée	74	AE 1236	259	6 216.00

Il convient aujourd'hui que le Conseil Municipal valide le cahier des charges spécifique à cette vente, avant la préparation de l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

VI - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2014/09/09 DU 21/10/2014 RELATIVE A LA REGULARISATION FONCIERE DE TRIONCELLE LONGVILLE SITUEE SUR LA PARCELLE AD 861 A M. EMILE ANTOINE LATOR AU PROFIT DE M. PASCAL SIDOINE LATOR.

La régularisation foncière de la parcelle AD 861 d'une superficie de 438 m², située à Trioncelle-Longville, au profit de Monsieur Emile Antoine LATOR a été actée par délibération en date du 21 octobre 2014.

Monsieur Emile Antoine LATOR, par courrier en date du 07 février 2022 s'est désisté au profit de son fils Monsieur Pascal Sidoine LATOR, pour la régularisation foncière de cette parcelle, dans les mêmes termes.

Il convient aujourd'hui de proposer au Conseil municipal de se prononcer sur la régularisation foncière de la parcelle AD 861 au profit de M. Pascal Sidoine LATOR.

Pour mémoire, les cahiers des charges précisent les caractéristiques des terrains, les modalités de cessions, le vendeur et l'acquéreur y afférents.

Le cahier des charges à valider concerne l'occupant suivant :

N°	OCCUPANT	REF. CADASTRALE	SURFACE M ²	PRIX EN €
1	Pascal Sidoine LATOR	AD 861	438	10 950.00

Adopté à l'unanimité.

Les points 07 et 08 sont présentés par M. David MONTOUT, 5^{ème} Adjoint au maire.

VII - CESSION DU LOT N° 30 ISSU DE LA PARCELLE BD 278 SITUÉE AU LOTISSEMENT "WONCHE LES ABRICOTS" AU PROFIT DE MONSIEUR CAMILLE LEONCE TENEBE.

La régularisation foncière des occupants sans titre du lotissement "Wonche les Abricots" référencé au cadastre sous le numéro BD 278, a été entamée.

Le lot n° 30 d'une superficie de 243 m², étant libre de toute occupation, le Maire propose au Conseil municipal de céder ce terrain nu à Monsieur Camille Léonce TENEBE.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a évalué ce terrain le 25 août 2020 à 14 580.00 €.

Par conséquent, il convient aujourd'hui de valider la cession de ce terrain à l'acquéreur suivant comme suit :

N°	OCCUPANT	N° LOT	REF. CAD.	SURFACE M ²	PRIX EN €
1	Camille Léonce TENEBE	30	BD 278	243	14 580.00

Adopté à l'unanimité.

VIII - REGULARISATION FONCIERE DE LA PARCELLE AE 146 SITUÉE DANS LE BOURG OCCUPEE PAR MONSIEUR ALEXANDRE LOMBA ET MADAME CARMEN JOLIBY EPOUSE LOMBA AU PROFIT DE MADAME AGNES LUCIE LOMBA.

La parcelle AE 146 d'une superficie de 102 m² sise 24, rue de la Liberté est occupée par Monsieur Alexandre LOMBA et Madame Carmen JOLIBY épouse LOMBA décédée le 21 janvier 2021.

Monsieur LOMBA et Mme LOMBA, du vivant de cette dernière, ont manifesté leur souhait auprès de la Ville de céder leur droit à l'acquisition de cette parcelle au profit de leur fille, Madame Agnès Lucie LOMBA.

Par conséquent, le Maire propose de vendre à celle-ci ladite parcelle en appliquant la délibération du 27 mars 2012 relative aux modalités d'attribution d'aide.

Le Conseil municipal est sollicité pour valider le cahier des charges suivant :

N°	OCCUPANT	REF. CAD.	LIEU DIT	SURFACE m ²	NBRE DE PERS.	REVENUS	PLAFOND €	40%	70% PL.	EST. DOMAINES	TX RED.	PRIX / m ² /	PRIX €
----	----------	-----------	----------	------------------------	---------------	---------	-----------	-----	---------	---------------	---------	-------------------------	--------

						N-2 €		PL. €	€	€		OCCUPANT	
1	LOMBA Agnès Lucie	AE 146	Bourg	102	1	29494	13028	5211	9120	8160	30%	56	5712

Adopté à l'unanimité.

IX - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE RELATIF A L'OPERATION DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE DE FOND-A-ROC POUR 2020 ET AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION.

Point présenté par Mme le Maire.

La Ville de Baie-Mahault a décidé de mener une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) sur le quartier de Fond à Roc avec l'appui de l'Etat.

Elle a pour cela signé une convention publique d'aménagement avec la SEMAG le 17 juillet 2002.

Dans ce cadre, la SEMAG a fait parvenir à la Ville un Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présentant une description physique et financière au 31 décembre 2020 de l'avancement de l'opération.

Au vu de l'avancement de l'opération, un nouveau bilan financier HT est proposé :

Montant global	9 146 587 €
-----------------------	--------------------

Il correspond au bilan de clôture prévisionnel qui sera actualisé au 30/06/2022.

Selon les prévisions, la participation à appeler s'élève à 229 000€ en 2021 et à 383 866 € en 2022, ce qui porte la participation globale de la Ville à l'opération à :

Participation Ville	3 265 496 €
----------------------------	--------------------

Adopté à l'unanimité.

X - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE "PRESTATIONS DE FAUCHAGE, DEBROUSSAILLAGE, DESHERBAGE SUR LES ACCOTEMENTS ET ESPACES VERTS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BAIE-MAHAULT" - LOTS 1 ET 2.

Point présenté par M. Jean-Louis OPHELTES, Conseiller municipal.

CONTEXTE

La ville de Baie-Mahault dispose d'un important linéaire routier en majorité bordé d'accotements enherbés. Elle bénéficie également de nombreux sites possédant des espaces verts tels que les bâtiments, les espaces publics et sportifs.

Le cadre de vie, en particulier ses espaces verts, est une priorité pour la ville.

Elle doit donc régulièrement en assurer l'entretien pour des raisons de sécurité, d'hygiène et d'esthétique. L'intervention des services municipaux ne permet pas, par leur fréquence et leur programmation d'assurer en permanence sur le territoire la bonne gestion de ces espaces verts. Il est par conséquent nécessaire de faire appel à des prestataires extérieurs pour compléter l'action des services.

PROCEDURE

En vue de satisfaire ce besoin, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 7 décembre 2021 selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande, dont les montants sont les suivants :

Lot(s)	Désignation
LOT 1	L'Ouest de la Ville Montant minimum : 100 000,00 Euros HT par an Montant maximum : 350 000,00 Euros HT par an
LOT 2	L'Est de la Ville Montant minimum : 100 000,00 Euros HT par an Montant maximum : 350 000,00 Euros HT par an

Le comité ad hoc élargi s'est réuni le 06 mai pour procéder au classement des offres.

Par la suite, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 mai 2022 pour attribuer le marché dans les conditions suivantes :

Pour le lot 1 - L'Ouest de la Ville

Le marché a été attribué à ANTARES TP.

Pour le lot 2 - L'Est de la Ville

Le marché a été attribué à GUADELOUPE ENVIRONNEMENT ET RECYCLAGES.

DUREE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an (12 mois) tacitement reconductible 3 fois maximum.

Afin de poursuivre et de passer à la phase exécutoire de cette procédure, le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, à signer et exécuter les lots précités sous réserve que les attributaires fournissent leurs attestations fiscales et sociales.

Adopté à l'unanimité.

XI - ATTRIBUTION DE SUBVENTION(S) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.

Point présenté par Mme le Maire.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention formulée par les Associations suivantes au titre de l'année 2022 :

- BAIE-MAHAULT COUNTRY CLUB
- PING PONG CLUB
- SPORTING CLUB DE BAIE MAHAULT
- UNION SPORTIVE BAIE-MAHAULTIENNE
- TRADITOUR 2022 ANASA
- BALANCE'LA
- LES GRENOUILLES BLEUES
- ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LES BOUCS TIRANTS DE BRAGELOGNE

ASSOCIATION PRESIDENT /ADRESSE DATE DE CREATION	Date dernière Assemblée Générale ACTIONS 2021	COMPTE DE RESULTAT BILAN FINANCIER BUDGET PREVISIONNEL	PROJETS 2022	DATE DEMANDE ET PLAN DE FINANCEMENT	SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2021
BMCC Baie-Mahaut Country Club Président : Mr VAITILINGON Bernard Convanance 97122 BAIE-MAHAULT Créée le 21/09/2004 ACTIVITE CLUB DE PETANQUE	P.V. AG du : 23/10/2021 Février 2021 TOURNOI Mémorial Guy FRANCIOUS Participation au championnat départemental Champion en triplette vétérans Demi-finaliste triplette «promotion» Nombre d'adhérents : 58	BILAN Produits : 13 656 € Charges: 7 134 € RESULTAT: 6 522 € BP 2022: 60 000 €	GRAND PRIX DE PETANQUE DE LA REGION GPE du 03 au 05 juin 2022 Participation tournoi Régional et développement de la pratique (public féminin et jeunes)	04/03/2022 Plan de financement Ville BM : 9 000 € CAP EX : 8 000 € Région : 12 000 € Département : 12 000 € Vente de produits: 14 000 € Dons : 5 000 €	Ville : 4 500 € Région : 6 400 €
PING-PONG CLUB BM 13 Rés. Les Orchidées 97122 BAIE-MAHAULT Président : Mr VENUTOLO Bernard Créée le 07/07/2003 ACTIVITECLUB DE PING-PONG	P.V. AG du : 03/07/2021 Du 06 juillet au 14 Août 2020 Opération BémaoVakans Cool pour les enfants de 7 à 17 ans Relance de l'activité en 2021 Obtention 10 labels FFTT sur 13 1 ^{er} club d'Outre-Mer 9 ^{ème} club de France Dispositif Génération PING 2024 à Ecole Primaire de Massabielle Contrat de ville à Fond Richer et Martingale (contrat ville) Partenariat avec l'association Bouchons d'Amour Nombre d'adhérents : 90	COMPTE DE RESULTAT Produits : 47 964 € Charges :19 842 € RESULTAT 28 121 € BP 2022 34 300 €	Promouvoir le tennis de table au féminin Développer l'activité handisport, Inciter le sport santé pour les jeunes et pour tous en loisirs ou en compétition Activités avec les scolaires Redémarrage Activités dans les quartiers de Fond Richer et Martingale dans le cadre du contrat de ville	06/09/2021 Ville BM : 4 300 € Région : 6 000 € Département : 4 000 € Etat : 8 000 € Cotisation : 7 600 € Dons : 1 500 € Autres produits : 2 900 €	Pas de demande en 2021 Contrat De Ville CAP EX: 4 300 € Région : 4 000 € Département : 6 000 € FFT : 5 000 € DJSCS : 3 000 €

ASSOCIATION PRESIDENT /ADRES SE DATE DE CREATION	Date dernière Assemblée Générale ACTIONS 2021	COMPTE DE RESULTAT BILAN FINANCIER BUDGET PREVISIONNEL 2022	PROJETS 2022	DATE DEMANDE ET PLAN DE FINANCEMENT	SUBVENTIONS 2021
SPORTING CLUB DE BAIE-MAHAULT Stade Claude Virapin Calvaire Créée le 23/11/1969 Mr LEFEBVRE Maximin ACTIVITE CLUB DE FOOTBALL Contribuer au développement moral, social, culturel et physique de ses membres Pratique du sport et activités socio- éducatives	P.V. AG du 20/12/2021 Juin 2021 Label JEUNES FFF pour Ecole de football pour 3 ans Champion de la Guadeloupe Féminin en foot à 11 et à 8 2 ^{ème} en U19 Club ayant le plus d'adhérents de la Guadeloupe Elite football guadeloupéen en Séniors Masculins « Régional 1 Vito » Nombre d'adhérents : 367	COMPTE DE RESULTAT Produits : 106 040 € Charges : 102 175 € BILAN Produit : 78 639 € RESULTAT : 3 864 € BP 2022 117 700 €	FONCTIONNEMENT CLUB DE FOOTBALL Maintien de l'équipe 1ère dans l'élite du football Guadeloupéen Défendre les titres de champion en football féminin Favoriser la pratique sportive pour tous	25/03/2022 Ville BM : 25 000 € CAP EX : 6 000 € Région : 26 000 € Vente de produits : 6 500 € Cotisations 20 200 € Dons : 34 000 €	Ville : 21 500 € CAP EX : 6 000 €
USBM UNION SPORTIVE BAIE- MALHAUTIERNE BP 27 97122 BAIE- MAHAULT Créée en 1963 Mr POLDASSE Robert ACTIVITE CLUB DE FOOTBALL et ATHLETISME	P.V. AG du 03/03/2022 SECTION FOOTBALL Section féminine 7 ^{ème} du championnat régional U13 Tournoi en Guadeloupe U15 Equipe 1 ^{ère} 4 ^{ème} du Championnat Régional U15 Equipe 2 5 ^{ème} district USBT U17 5 ^{ème} Régional U 19 Champion de la Guadeloupe Régional Séniors 5 ^{ème} du Champ régional 1 SECTION ATHLETISME Participation divers cross régionaux Médaille argent championnat de France Junior 4X 100 M Nombre d'adhérents : 51 Nombre de licenciés : 315	BILAN Produits : 92 662 € Charges : 84 130 € RESULTAT : 8 532 € BP 2022 : 79 000 €	Maintien de l'équipe 1 ^{ère} masculine dans l'élite du football guadeloupéen Défendre les titres acquis en 2021 Participation d'une Délégation de 88 jeunes à Toulouse et Bretagne Athlétisme : participer aux compétitions Régionales, caribéennes dans toutes les catégories Renforcer le soutien scolaire en faveur des jeunes licenciés/scolarisés	08/04/2022 Ville BM: 23 500 € CAP EX : 30 000 € Région : 8 000 € Département: 5 000 € Autres produits de gestion : 12 500 €	Ville : 21 500 € CAP EX : 10 500 €

ASSOCIATION PRESIDENT /ADRES SE DATE DE CREATION	Date dernière Assemblée Générale ACTIONS 2021	COMPTE DE RESULTAT BILAN FINANCIER BUDGET PREVISIONNEL	PROJETS 2022	DATE DEMANDE ET PLAN DE FINANCEMENT	SUBVENTIONS 2021 RECUES
ANASA Aventure nautique de STE ANNE Base nautique régional 2 Chemin de la plage 97180 SAINTE ANNE Créée le 27/11/1986 Mr CHIPOTEL Carl Valorisation du patrimoine nautique guadeloupéen Encourager la pratique de la voile traditionnelle Faire de la voile traditionnelle un outil de développement économique, touristique et d'insertion	P.V. AG du 09/10/2021 TRADITOUR mise en place depuis 2018 Nouveau format du Tour de la Guadeloupe en canot de voile traditionnelle TRADITOUR 2021 sur 1 week-end sur 2 étapes (cause COVID) 29 équipages 101 bénévoles mobilisés sur la manifestation + 10H de diffusion télévision Nombre d'adhérents : 25	BILAN 2020 Produits : 177 033 € Charges : 141 469 € RESULTAT : 35 564 € BP 2022 : 297 573€ BILAN 2021 en attente AG prévue en juin 2022	TRADITOUR 13 au 17/07/2022 (7 étapes) BAIE-MAHAULT Ville Arrivée de la 4 ^{ème} étape et départ de la 5 ^{ème} étape du 15/07/2022 Autres Projets de l'association 2022 Participation ROUTE DU RHUM 2022 LANMESELAREL AN NOU « La mer, notre terrain de jeu » 2020-2030	21/04/2022 Ville BM : 8 000 € Autres villes étapes : 72 537 € Ministère des DOM 20 000 € Autres établissements publics : 26 750 € Aides privées : 38 036 € Région : 80 000 € Département : 40 000 € Cotisation : 12 250 €	Pas de demande en 2021
BALANCE -LA Foyer de la Retraite Convenance 97122 BAIE-MAHAULT Créée le 01/04/1997 Mr GOURDINE- BATCHOU Armel Animation du quartier et le complexe sportif de la Retraite Réunir les habitants à travers diverses activités culturelles et sportives Favorise les échanges Inciter au bien vivre ensemble	P.V. AG du 26/03/2022 Pas d'activité en 2021 (COVID) Nombre d'adhérents :150	BILAN Produits : 525 € Charges : 759 € RESULTAT : - 234 € BP 2022 : 44 980€	25 ^{ème} anniversaire de l'association Rencontres sportives Tournoi de mini basket tennis Tournoi de domino Soirée prestige Déjeuner champêtre Sortie Bô Rivie Journée patrimoine Marche en grande terre Parler et écrire créole Arbre de Noël Marche dans les quartiers	23/03/2022 Ville BM : 10 000 € Vente de produits : 28 980 € Autres produits : 6 000 €	Pas de demande en 2021 Dernière subv. ville 2019 : 4500 €

ASSOCIATION PRESIDENT / ADRES SE DATE DE CREATION	Date dernière Assemblée Générale ACTIONS 2021	COMPTE DE RESULTAT BILAN FINANCIER BUDGET PREVISIONNEL	PROJETS 2022	DATE DEMANDE ET PLAN DE FINANCEMENT	SUBVENTIONS 2021 RECUES
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LES GRENOUILLES BLEUES 44 Lot Agat ZAC de Houelbourg Sud 2 97122 BAIE-MAHAULT Créée le 28/05/2008 Président : Mr HENRI Didier Affiliée FFTRI (Fédération Française de Triathlon)	P.V. AG du 19/02/2022 Actions 2021 Retour des membres aux séances du mardi et jeudi soir Séances piscine et sorties en mer du samedi (vif succès) FEVRIER : CROSS DUATHLON (4 ^{ème} /12 ^{ème}) DUATHLON de l'EXCELSIOR TRIATHLON ST MARTIN (1 ^{er}) TRIATHLON STE ANNECHAMPIONNAT DE France (133) ALPES D'HUEZ (10 ^{ème}) AQUATHLON gosier TRIATHLON Alpes Championnat de France de DUATHLON MARATHON de Berlin et Paris Nombre d'adhérents : 51	BILAN Produits : 19 334 € Charges : 9 348 € Résultat : 9 986 € BP 2022 : 7000 €	Organisation de Baie- Mahault Triathlon du 8 mai 2022 Duathlon BM 5 mars 2022 Championnat Antilles- Guyane 2 déplacements en Métropole à Frenchman et aux gorges de l'Ardèche	02/05/2022 Ville BM: 5 000€	Pas de demande en 2021 Dernière subv. Ville 2017 : 4000 €
ASCBTB ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LES BOUCS TIRANTS DE BRAGELOGNE Chez Mr METAINVILLE Ruddy Fond Bragelogne 97122 BAIE-MAHAULT Créée le 04/06/2005 Présidente : Mme JEAN ROMAIN Marina Affiliée à L'UFOLEP (UNION DES FEDERATIONS DES CEUVRES LAIQUES)	P.V. AG du 09/01/2022 Compétition boucs tirants 2021 Cohésion entre les membres de l'association (période COVID) Nombre d'adhérents : 280	BILAN Produits : 10 030 € Charges : 9 780 € Résultat : 250 € BP 2022 : 17 500 €	COMPETITIONS DE BOUCS TIRANTS LORS DES FETES PATRONALES 2022 Promouvoir le caprin sous toutes ses formes : Compétition Démonstration Conférence débat Animations diverses	04/2022 Ville BM : 15 000 € Vente de produits : 2 500 €	Pas de demande en 2021 Dernière subv. Ville 2020 : 2000 €

Ainsi, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après désignées :

ASSOCIATIONS / AUTRE	DOMICILIATION	OBJET DE LA DEMANDE/OBSERVATIONS	MONTANT VOTE
BMCC	Convenance 2, lot Sympa 97122 BAIE-MAHAULT	Gand prix de pétanque Région Guadeloupe Du 15 juillet 2022 Programme d'activités 2022	5 000 €
PING PONG CLUB	13 résidences les Orchidées 97122 Baie-Mahault	Compétition, initiation, activités handisport, scolaire et tout public Saison 2022	4 300 €
SPORTING CLUB	Stade Claude VIRAPIN Calvaire 97122 Baie-Mahault	Fonctionnement Club de football Saison 2022	21 500 €
USBM	BP 2797122 97122 Baie-Mahault	Fonctionnement Club de football et Section ATHLETISME Saison 2022	21 500 €
ANASA	Base Nautique Régionale 02 Chemin de la Plage 97180 Sainte-Anne	TRADITOUR 2022 BAIE-MAHAULT Ville Arrivée de la 4 ^{ème} étape et départ de la 5 ^{ème} étape du 15/07/2022	ajourné
BALANCE'LA	Foyer de la Retraite 97122 Baie-Mahault	Programme d'activités 2022	4 500 €
LES GRENOUILLES BLEUES	44 Lot. Agat Zac DE Houelbourg Sud 2 97122 Baie-Mahault	Triathlon de Baie-Mahault 08/05/2022 Saison 2022	4 000 €
ASC LES BOUCS TIRANTS DE BRAGELOGNE	c/o METAINVILLE Ruddy Bragelogne 97122 Baie-Mahault	Programme d'activités et compétitions 2022	4 000 €

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 18h50.

Fait à Baie-Mahault, le 17 mai 2022.

Le Maire,

Hélène POLIFONTE-MOLIA